

Image not found or type unknown



Demission de mon emploi,quels sont mes droits

Par **pouic**, le **03/08/2015 à 17:24**

je demissionne avec 10 ans d'anciante a quoi ai-je droit?

Par **P.M.**, le **03/08/2015 à 18:56**

Bonjour tout d'abord,
Vous avez surtout le devoir de respecter le préavis prévu à la Convention Collective applicable mais vous avez droit aux paiement de l'indemnité de congés payés pour ceux restants à son terme...